

Foisches infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • Octobre 2019 • N° 29



Le mot du Maire

Chers Amis,

C'est en tant que Président du Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable AUBRIVES-FOISCHES, que je m'adresse aujourd'hui à vous dans cet éditorial.

Prévu initialement par la loi NOTRe pour le 1^{er} janvier 2020, le transfert des compétences « EAU » et « ASSAINISSEMENT » pouvait, suite à la loi du 3 août 2018, être reporté sous certaines conditions au 1^{er} janvier 2026.

La Communauté de Communes a fait le choix d'opter pour le transfert au 1^{er} janvier 2020. Chaque Conseil Municipal devait se déterminer. Seuls, les Conseils Municipaux de Aubrives et Foisches se sont positionnés contre ce transfert.

Vous avez été récemment destinataires d'une pétition contre ce transfert de la compétence « EAU » à la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse au 1^{er} janvier 2020.

Vous avez accepté, et je vous en remercie, de signer cette pétition afin de vous associer à la démarche entreprise par les élus du Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable AUBRIVES-FOISCHES, pour la défense de vos intérêts.

Les personnes qui n'ont pas eu la possibilité de signer cette pétition et il est encore temps de le faire, peuvent se rendre rapidement auprès du secrétariat de la Mairie pendant les heures d'ouverture pour la signer.

Les représentants du Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable AUBRIVES-FOISCHES se sont réunis une nouvelle fois, le lundi 30 septembre dernier, et ont sollicité Bernard Dekens, Président de la Communauté de Communes afin d'obtenir un entretien pour discuter de ce transfert de compétence.

Nous défendrons notre position par tous moyens que nous estimerons légitimes pour y parvenir.

Je compte sur votre soutien à toutes et à tous pour mener de front à nos côtés cette bataille contre ce transfert.

Le Maire,
Richard DEBOWSKI

Mairie

Route Charlemont
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi et
mercredi
de 10h00 à 11h00
de 16h00 à 17h00

Le jeudi
de 10h00 à 11h00
de 18h00 à 20h00

Le vendredi
de 10h00 à 11h00

Bulletin d'information Municipal
de Foisches

Directeur de publication :
M. Richard Debowski

Rédaction :
Stéphanie Yol

Comité de lecture :
le Conseil Municipal

Dépôt légal : octobre 2019

Imprimé sur du papier PEFC
Tirage à 130 exemplaires

Conception graphique et réalisation

Calligrafik

Revin | 03 24 41 40 65

Fête Patronale



La fête patronale a eu lieu du 16 au 19 août.

Les festivités ont démarré par le vin d'honneur offert par la mairie.

Vous étiez nombreux à venir « trinquer » sous les tonnelles, sur le parking de la mairie.



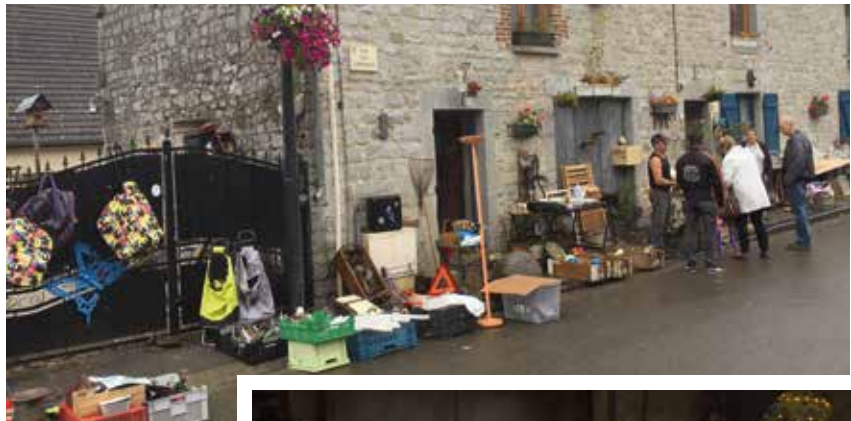
Le samedi, malgré la pluie, le concours de pétanque en doublette a vu tout, de même, s'affronter 20 équipes.



En soirée, DJ Mouss et ses platines ont animé la soirée organisée à la salle polyvalente.

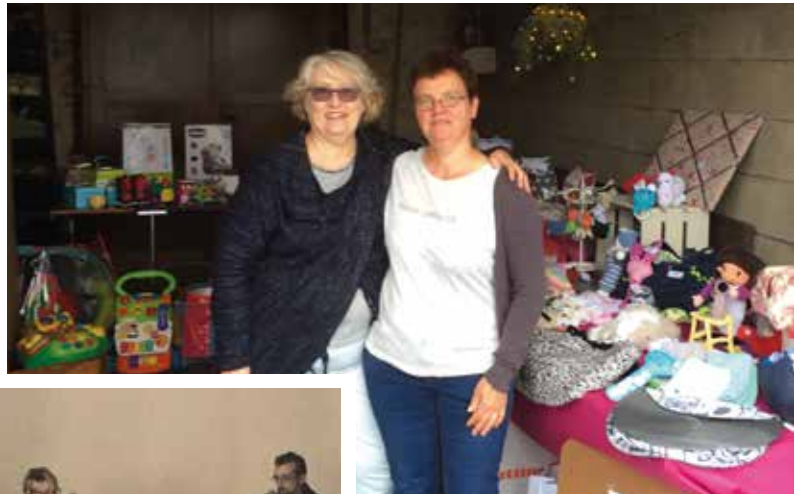


Malheureusement, le dimanche, la pluie s'est invitée dès le matin très tôt, et les brocanteurs ont rebroussé chemin.

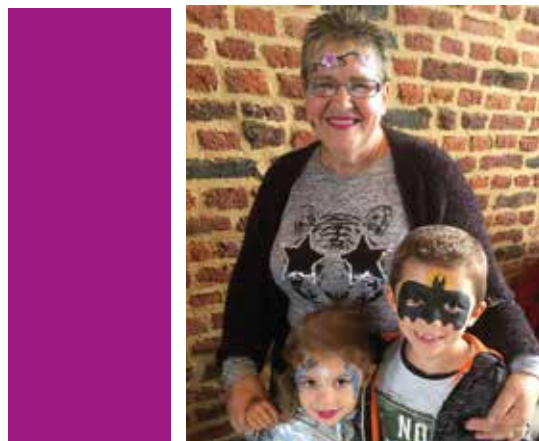


Seuls quelques courageux ont exposé devant leur habitation, dans une grange ou dans leurs garages.

Mais les visiteurs sont venus fort peu nombreux, découragés par le temps pluvieux.



L'après-midi, pendant le concert du groupe belge ENERJ reprenant des titres des années 80, Anita le Clown maquillait les enfants.



Puis, le show d'hypnose animé par SANDMAN a bluffé les spectateurs. Des habitants du village ont été hypnotisés et se sont retrouvés dans des situations cocasses devant un public hilare !



Une friterie était présente du vendredi au lundi soir.



Le lundi, le concours de belote était organisé par le club Euroloisirs présidé par Annie Dubois. 33 équipes ont participé au concours.



Voici les vainqueurs !



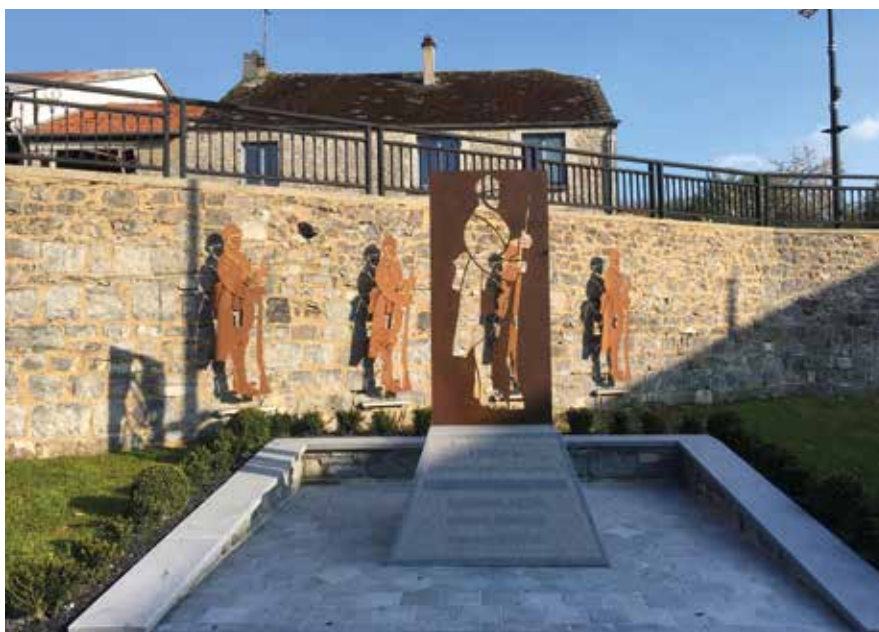
Commémoration du 11 Novembre

La traditionnelle
cérémonie de
commémoration de
l'Armistice aura lieu

le 10 Novembre

à 17 h 30, au nouveau
Monument aux Morts,
en face de la mairie.

La cérémonie sera suivie
du partage
du verre de l'amitié
à la salle polyvalente.



Salle des jeunes

Le système de vidéo surveillance voté par le Conseil municipal a été installé dans la salle des jeunes. Les enregistrements seront consultés en cas de dégradation ou d'infraction au règlement intérieur. Toute personne qui ne respecte pas le règlement se verra en interdire l'accès.

Si un utilisateur constate, à son arrivée à la salle, des dégradations commises dans les locaux ou sur le matériel, il doit impérativement prévenir la secrétaire de la mairie ou, en son absence, le Maire ou un Adjoint.



Afin de rendre la salle plus agréable, des éléments de décoration ont été ajoutés et un décor graffiti vient d'être réalisé par un artiste peintre sur le mur du fond de la salle. Du matériel sera encore acheté par la suite.



Site Internet de la commune

Nous vous annonçons sa mise en œuvre pour septembre dans le précédent Foisches infos distribué en juillet dernier, c'est chose faite !

Le site internet de la commune est en ligne.

Vous pouvez le découvrir sur www.foisches.fr

Le site est découpé en plusieurs rubriques: la mairie, vivre, découvrir, démarches...

On peut trouver les informations relatives à la vie municipale avec les compositions et rôles des commissions, les comptes rendus des Conseils municipaux, les bulletins municipaux à télécharger...

Mais on y trouve aussi des informations sur les loisirs et équipements à disposition, la vie associative, la location de la salle polyvalente, les travaux en cours...

On peut y découvrir l'histoire de la commune, du blason.

Pour les touristes, ils y découvriront les sites à voir dans les alentours (le PNR, les équipements de loisirs...), une présentation des hébergements touristiques situés dans le village avec les coordonnées des hébergeurs pour les réservations...

Vous y trouverez également une rubrique pour faciliter vos démarches administratives en matière d'état civil, d'urbanisme...



Les associations du village peuvent transmettre à la mairie des informations utiles qu'elles souhaitent diffuser sur le site (dates de manifestations, assemblées générales...).

Le site est très complet, nous vous invitons à le découvrir !

Visite de la carrière de pierres bleues



Dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, la société Lafarge Holcim Granulats a organisé des visites guidées de la carrière de pierres bleues.

Tous les habitants du village pouvaient y participer en s'inscrivant en mairie.

Le Maire, Richard Debowski et ses deux adjoints, Fabrice Jouniaux et Stéphanie Yol ont participé à cette visite très

instructive, le vendredi 20 septembre, après-midi.

Cette opération s'est avérée une réussite car les différents créneaux de visites ont affiché complet!

Baptême Républicain



Alice Houzee, fille d'Aurélie Debowski et de Romain Houzee, a été baptisée, le samedi 7 septembre à 11 h 30 en mairie de Foisches.



Elections



Les élections municipales auront lieu les 15 mars pour le 1^{er} tour et le 22 mars 2020 pour le second tour.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées en Mairie jusqu'au 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons que si vous ne pouvez pas vous déplacer dans votre bureau de vote le jour des élections.

Vous avez la possibilité de voter par procuration.

Renseignements en mairie.



Travaux

Les travaux de construction des 4 logements locatifs viennent de débuter, au lotissement « Les Coutures II », route de Charlemont. Ils vont durer 10 mois. Le marché a été réparti en 11 lots. Montant approximatif du marché: 450000 €TTC.



Ouverture de la chasse



La période d'ouverture de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée, dans le département des Ardennes, du 15 septembre 8 h 30 au 29 février 2020 à 17 h 30 (heures officielles).

Aide de la Communauté de Communes aux Etudes Supérieures



Les dossiers de demande d'aide pour les études supérieures sont à retirer en Mairie et doivent être retournés en mairie pour le 31 décembre au plus tard.

Au revoir Oscar!

Oscar Pierre Joseph Kempeneers nous a quittés le 28 septembre dernier.

Né le 20 mai 1920 à Rosoux en Belgique, il est arrivé à Foisches en 1929 avec ses parents agriculteurs.

Il part à l'Armée en 1938 et la guerre est déclarée en 1939. Mobilisé, il est vite fait prisonnier. Il part en Allemagne à pied en passant par la Hollande dans des conditions très

difficiles. Il reste prisonnier durant 5 longues années au cours desquelles il travaille dans une ferme.

Il regagne la France en 1945 et il épouse Madeleine Jusnot en 1948. Ils donneront naissance à 5 enfants.

Il a eu la douleur de perdre son épouse en 2009.

Après avoir travaillé à la ferme jusqu'en 1980, il prend sa retraite.



Oscar était papy de 16 petits enfants et 25 arrière-petits-enfants.

La municipalité avait prévu de célébrer ses 100 ans en mai prochain mais malheureusement la vie en a décidé autrement...